



Association loi 1901
Crèche à domicile
Spécialiste de la garde partagée
Prise en charge de l'enfant vulnérable

COURRIER OCTOBRE 2018
À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE

URGENT !!! CRECHE AND DO FETE SES 20 ans, le samedi 13 octobre de 15h30 à 22h00 à l'école la Prairie 1 bis rue des Néfliers 31400 Toulouse. Vous avez dû recevoir un Goggle form pour vous inscrire à l'après-midi ludique et le repas dînatoire. Si vous ne nous avez pas encore répondu, il est encore temps !

Retour de Nathalie GUTIERREZ-RUISANCHEZ

Nous avons le plaisir de travailler à nouveau avec Nathalie, elle réintègre l'équipe pour de nouvelles missions en tant que psychologue. Elle sera là pour accompagner les intervenantes et les familles de l'axe prestataire autour de la prise en charge de l'enfant en situation de vulnérabilité. Elle pourra également accompagner tout parent en demande de soutien sur des questions liées à leur parentalité. Elle proposera aux intervenantes qui le désirent des temps de supervision individuelle et animera des séances d'analyse de pratique d'un groupe d'intervenantes pour penser autrement les moments délicats.

SUPPRESSION CONTRIBUTION SALARIALE CHÔMAGE au 1^{er} octobre 2018 :

Comme annoncé en début d'année, la contribution salariale chômage, qui est déjà passée de 2,40 % à 0,95 % au 1-1-2018, est supprimée à partir du 1-10-2018. Ainsi, **le salaire net de tous les salariés va augmenter à compter du mois d'octobre** (attention pour les parents qui règlent par virement : le montant du forfait ne sera donc plus le même...).

Vous remarquerez que les bulletins ont à nouveau été modifiés en fonction des nouvelles dispositions réglementaires. Une case intitulée « dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie » permet de mettre en exergue les baisses de cotisations bénéficiant aux salariés depuis le 1^{er} janvier 2018.

DERNIERES PRECISIONS CONCERNANT LES IMPÔTS :

Ces précisions concernent à la fois les employeurs et les salariés :

-Pour les employeurs : s'agissant des crédits et réductions d'impôt, alors qu'il était prévu que les contribuables perçoivent chaque année, à la **mi-janvier**, un acompte de 30 % sur le montant des crédits d'impôt afférents aux frais de services à la personne et de garde d'enfants, le Premier ministre a indiqué que **cet acompte sera porté à 60 %, il sera versé le 15 janvier** et sera étendu aux réductions d'impôt en faveur de l'investissement locatif (dispositifs Pinel, Duflot, Scellier, investissement social et logement dans les DOM, Censi-Bouvard) ainsi qu'aux réductions et crédits d'impôt en faveur des dons aux œuvres, des cotisations syndicales ou des personnes en difficulté. Pour rappel, le second acompte était prévu fin août 2019...

-Pour les salariés du Particulier employeur : Pour rappel : le prélèvement à la source est reporté au 1^{er} janvier 2020, rien ne change donc à ce niveau : pas de retenue sur les salaires.

Par contre, pour éviter que les salariés concernés n'aient à payer en 2020 l'impôt sur deux années de rémunération (2019 et 2020), le Premier ministre a annoncé que ces contribuables s'acquitteront d'un **acompte annuel en 2019 (de septembre à décembre) sur la base des derniers revenus connus** (revenus 2018 déclarés au printemps 2019). Il y aura ensuite une **régularisation dans le courant de l'été 2020**, après déclaration des revenus de 2019.

Au final, les salariés finiront de payer les impôts concernant 2019 en 2020 alors que le prélèvement à la source (ajusté aux revenus du mois) débutera en janvier 2020.

Pour plus de précisions, mieux vaut s'adresser directement au centre des impôts dont vous dépendez (nous ne sommes pas spécialistes en la matière...).

☞ NOUVELLES MESURES ENVISAGEES POUR 2019 :

2 mesures importantes ont été présentées pour le plan de financement de la sécurité sociale en 2019 concernant la garde d'enfant à domicile :

-**la prolongation du versement à taux plein de l'aide à la rémunération de la salariée au-delà de 3 ans jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.** En effet, lorsque l'enfant atteint ses 3 ans, l'aide de la CAF est actuellement divisée par 2, que l'enfant soit scolarisé ou non. Par contre, on ne parle pas de l'aide sur les charges : sera-t-elle toujours réduite de moitié aux 3 ans de l'enfant ?

-**la majoration de 30% de cette aide pour les enfants ayant un handicap** qui nécessite une prise en charge spécifique qui n'est pas toujours compatible avec un mode de garde collectif. Un coup de pouce serait donc envisagé pour les parents pour qui le mode de garde à domicile est le mieux adapté.

Il n'y a plus qu'à espérer que ces 2 nouvelles mesures soient adoptées !

☞ PROGRAMME DES ATELIERS :

Voici le programme des différents ateliers pour le mois d'octobre:

☞ Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébé



➤ Mercredi 3 octobre : 10h00

➤ Jeudi 4 octobre : 10h00

☞ Les ateliers Découvertes

- Jeudi 4 octobre : **Les Manipulateurs** : Atelier sensori-moteur (Centre social de Jolimont)
- Vendredi 5 octobre : **Les Grimpeurs** : Manipulation « sable magique »
- Jeudi 11 octobre: **Les Grimpeurs**: Atelier sensori-moteur (Centre social de Jolimont)
- Vendredi 12 octobre : **Les Manipulateurs**: Manipulation « pâte à sel »
- Jeudi 18 octobre : **Les Manipulateurs** : Atelier sensori-moteur (Centre social de Jolimont)
- Vendredi 19 octobre: **Les Grimpeurs** : Manipulation « pâte à sel »
- Jeudi 25 octobre: **Vacances scolaires pas atelier au centre social de Jolimont**
- Vendredi 26 octobre: **Les Manipulateurs** : Manipulation « automnale »
- Jeudi 1er novembre: **Vacances scolaires pas atelier au centre social de Jolimont**
- Vendredi 2 novembre: **Les Grimpeurs** : Manipulation « automnale »
- Jeudi 8 novembre : **Les Grimpeurs** : Atelier sensori-moteur (Centre social de Jolimont)
- Vendredi 9 novembre : **Les Manipulateurs** : Manipulation « gommettes »

☞ Les ateliers Thématiques :

▶ Le lundi :

- Lundi 1^{er} octobre : **Motricité fine** : jeux de transvasements,
- Lundi 8 octobre: **Atelier thématique** : Tables lumineuses: manipulation autour de l'automne,
- Lundi 15 octobre : **Eveil corporel**,

- Lundi 22 octobre : **Atelier thématique** : fabrication d'un Hibou,
- Lundi 29 octobre : **Atelier thématique** : fabrication d'un arc en ciel,
- Lundi 5 novembre : **Motricité fine** : jeux d'encastrement

► Le mardi :

- Mardi 2 octobre : **Motricité fine** : jeux de transvasements,
- Mardi 9 octobre : **Atelier thématique** : Table lumineuse : manipulation autour de l'automne,
- Mardi 16 octobre : **Eveil corporel**,
- Mardi 23 octobre : **Atelier thématique** : fabrication d'un Hibou,
- Mardi 30 octobre : **Atelier thématique** : fabrication d'un arc en ciel,
- Mardi 6 novembre : **Motricité fine** : jeux d'encastrement

☞ LES FORMATIONS :

Le **module VII** (garde partagée et gestion du stress) aura lieu du **08 au 12 octobre**.

Le **08 et 09 octobre** la formation aura lieu à la MJC du Pont des demoiselles, du **10 au 12 octobre à l'association**.

Le **module X** (des outils pour ajuster sa communication et sa relation à l'autre) aura lieu du **12 au 16 novembre** : des places sont disponibles. Vous trouverez le programme sur le site de l'association. Voici le planning du [module X](#).

Nous sommes toujours en attente de validation par l'Institut Ipéria pour la mise en place d'un module « Sauveteur Secouriste du Travail ».

La programmation des modules pour le **premier semestre 2019** est finalisée. Voici [le lien](#).

L'organisation des modules demande du temps et engage plusieurs partenaires : les adhérents, les intervenantes, les formatrices et l'association. Merci de bien vouloir en discuter (adhérents et intervenantes à domicile) et de **donner une réponse rapidement**.

En effet :

- toutes nos formatrices sont des professionnelles de terrain en poste, elles ont besoin de connaître les dates entre 3 et 6 mois à l'avance,

- il est nécessaire que 6 personnes soient positionnées sur un module pour qu'il puisse avoir lieu (en-deçà, le coût engagé n'est pas couvert par le remboursement de l'Institut Ipéria),

D'autre part, nous vous rappelons que la formation professionnelle continue permet un maintien de la qualité sur le terrain, un approfondissement des connaissances, une analyse des pratiques professionnelles et des échanges entre professionnelles de la Petite Enfance.

Il est essentiel que chacune des intervenantes à domicile bénéficie d'une formation par an. **Votre engagement est indispensable et soutient notre démarche pédagogique.**

☞ LE BLOG :

Nous vous proposons ce mois-ci, un article sur : [« Les surnoms »](#).

☞ LE FACEBOOK DE L'ASSOCIATION :

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter quotidiennement le facebook de l'association sur lequel nous diffusons des photos des ateliers ; des idées de sorties ; des conférences...pour cela rien de plus simple, il suffit de cliquer [ICI](#).

Bonne lecture.

Bien cordialement,

L'équipe de Crèche and DO